MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON T 02 40 83 87 00 Place Maréchal Foch

mairie@ancenis-saint-gereon.fr

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-175

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - Mythologie, le destin de Persée

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU les crédits inscrits au budget 2024;

CONSIDÉRANT le contrat de cession proposé par le Groupe Anamorphose, 15 rue Dupleix, 33300 Bordeaux- siret 39516588900043 représenté par Mme Julie Lacoue-Labarthe, en sa qualité de Chargée de production, pour l'organisation du spectacle « Mythologie, le destin de Persée » le 07/11/2024 au Théâtre Quartier Libre - Allée Vicomte de Rohan, 44150 Ancenis-Saint-Géréon;

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat de cession proposé par le Groupe Anamorphose, tel qu'annexé à la présente décision pour l'organisation du spectacle susmentionné.

Article 2 : de préciser que la ville versera la somme de

- 2 000 € net de taxes en rémunération du spectacle
- 2 défraiements au titre de l'hébergement à 72.50 € (tarif Syndéac) soit 145 € net de taxes
- 4 défraiements au titre de la restauration à 20.20 € (tarif Syndéac) soit 80.80 € net de taxes
- 615.87 € net de taxes au titre du transport des décors et de l'équipe

Soit un total de 2 841.67 € net de taxes.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité.

<u>Article 4</u>: la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 24/10/2024 Le maire, **Rémy ORHON**





Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Groupe Anamorphose

Adresse du siège social : 15 rue Dupleix – 33300 Bordeaux

Adresse de correspondance : 26 place de la Ferme de Richemont - 33000 Bordeaux

Licence : L-R-2022-002981 APE: 9001Z Nº Siret: 39516588900043

Mail: julie@groupe-anamorphose.com

Association loi 1901 non assujettie aux impôts commerciaux, non assujettie à la TVA Représentée par Julie Lacoue-Labarthe, en qualité de Chargée de Production

Ci après dénommée LE PRODUCTEUR d'une part,

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon - Théâtre Quartier Libre Place Maréchal Foch – CS 30217 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

Téléphone : 02.51.14.17.14

Mail: a.bretaudeau@ancenis-saint-gereon.fr

APE: 9002 Z N° Siret: 200 083 228 00102

№ de licences spectacle : Catégorie 1 : 1-PLATESV-R-2023-003341 2-PLATESV-R-2023-003342 3-PLATESV-R-2023-003343Représentée par Rémy Orhon en sa qualité de Maire Ci après dénommée L'ORGANISATEUR d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:

A - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des anistes nécessaires à sa représentation Mythologie, le destin de Persée, de Laurent Rogero, avec Elise Servières et Laurent Rogero

B - L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disponibilité de

Place Rohan, Rue Antoinette de Bruc 44150 Ancenis-Saint-Géréon,

Théâtre Quartier Libre

Contact technique : Anaud Ploquin : 02.51.14.17.15 / 06.07.28.46.43 - a.ploquin@ancenis-saint-gereon.fr dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle deux représentations de Mythologie, le destin de Persée le 7 novembre 2024 à 10h et 14h30.

Article 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché aux spectacles. Il lui LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité de mineurs ou d'artistes étrangers. Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, tous les éléments nécessaires à la représentation.

Le PRODUCTEUR atteste qu'à l'issue des représentations prévues au présent contrat, le spectacle aura été représenté plus de 141 fois au sens de l'article 89ter, annexe III du CGI.

Adriesse du siège social : 15 rue Dupleix - 33300 Bordeaux Adriesse de correspontance : 26 piece de la Ferme de Richemont - 33000 Bordeaux +33 (0)7 68 s 00 95 50. contracte groupe-aniem embrosa.com

Avec la soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine du Département de la Gironde et de la Ville de Bordeaux www.groupe-anamorphase.com



Article 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

du théâtre et celui de la compagnie. (cf. infra). L'ORGANISATEUR assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et il veillera aux conditions de sécurité et de bon déroulement des représentations. L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche et en fonction de la fiche technique accordée par le régisseur En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises.

Il aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera le paiement.

Article 4 - JAUGE: LIMITES ET ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES

L'ORGANISATEUR s'engage à l'imiter impérativement la jauge du spectacle au nombre de 200 places à partir du cycle 3. LE PRODUCTEUR se réserve le droit d'interrompre la représentation en cas de non respect de cette disposition. Dans ce cas, les montants de la cession et des frais annexes resteraient dus par l'ORGANISATEUR AU PRODUCTEUR.

Article 5 - PRIX DES PLACES

Le prix des places est fixé par l'ORGANISATEUR.

Article 6 - INVITATIONS

L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR 10 places gratuites par représentation pour l'équipe.

Article 7 - PRIX

La compagnie n'est pas assujettie à la TVA. Nos prix sont nets.

Cette/ces représentation(s) fait/font l'objet d'un soutien financier de l'OARA Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 500€, dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la diffusion hors région. Ce soutien fait l'objet d'une convention signée distinctement avec l'Organisateur.

L'ORGANISATEUR s'angage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession, la somme de 2000 euros.

Somme nette en toutes lettres : deux mille euros.

Cette somme sera versée à l'issue de la représentation, par mandat administratif, après dépôt de la facture sur la plateforme Chorus, N° compte 06340070443 Clé 13 aux références bancaires suivantes :

Cade guichet 33547 Crédit Mutuel du Sud Ouest Code banque 15589 IBAN FR76 1558 9335 4706 3400 7044 313 BIC CMBRFR2BXXX

Article 8 - ACCUEIL DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de 2 personnes : Elise Servières et Laurent Rogero.

L'équipe arrive pour le montage le 6 novembre 2024 dans l'après midi et repart à l'issue du démontage le 7 novembre 2024. En plus du prix de cession du spectacle défini à l'article 7, L'ORGANISATEUR prendra en charge :

- le défraiement des repas le 6 novembre 2024 au soir et le 7 novembre 2024 à midi pour deux personnes, soit 80,80 euros

- le défraiement des hébergements le 6 novembre 2024 au soir, soit 145 euros

- le déplacement du décor et de l'équipe au départ de Bordeaux : 615,87 euros

Fotal: 841,67 euros

Cette somme sera versée à l'issue des représentation, par mandat administratif, après dépôt de la facture sur la plateforme Chorus, Somme nette en toutes lettres : huit cent quarante et un euros et soixante sept centimes

Crédit Mutuel du Sud Ouest. Code banque 15589 Code guichet 33547 N° compte 063400704 43 Cië RIB 13 IBAN FR76 1558 9335 4706 3400 7044 313 ences bancaires suivantes : aux référe

BIC CMBRFR2BXXX

Article 9 - MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

Le lieu théâtral sera mis à disposition du PRODUCTEUR le 6 novembre à partir de 16:00 pour le montage, pour l'installation des éléments de décor et les répétitions ; le démontage et le rechargement seront effectués le lendemain après la demière représentation. La fiche

Adriesse du siège social : 15 rue Dupleix – 33300 Bordeaux Adriesse de correspondance : 26 piece de la Ferme de Richemont – 33000 Bordeaux +33 (0)7 es 50 go 1000 peus propriet de la Ferme de Richemont – 33000 Bordeaux contracté givunte-annamenthosa, com

Avec In soutien de la Région Mouvelle-Aquitaine du Département de la Gronde et de la VIIIe de Bordeaux www.groupe-ananorelose.com

Accusé de réception en préfecture 044-200083228-20241024-2024dec175-AU Reçu le 28/10/2024



technique en annexe fait partie intégrante du contrat.

Article 10 - PUBLICITÉ

Sur tous les documents d'information liés au spectacle devront figurer les mentions suivantes : Groupe Anamorphose, Institut Départemental Développement Artistique Culturel. Avec l'aide du TnBA, du GLOB Théâtre, de la Ville de Pessac, du Centre Culturel Simone Signoret à Canéjan, et de La Boîte à Jouer.

La compagnie est soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Gironde et la Ville de Bordeaux

Article 11 - ASSURANCES

LE PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. L'ORGANISATEUR dédare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques l'és aux répétitions et aux représentations du spectacle dans son lieu. Il souscrira notamment les assurances couvrant tous les risques liés à l'accueil du public.

Article 12 – ENREGISTREMENT – DIFFUSION

En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffúsées ou télévisées du spectacle, d'une durée maximum de 3 minutes, tout enregistrement ou diffusion, même partielle du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Article 13 - ANNULATION DU CONTRAT

force majeure : mobilisation, grève générale, épidémie, impossibilité physique dûment constatée pour un comédien d'assurer une représentation. Toute annulation du fait de l'une de parties entraînerait pour la partie défailante l'obligation de verser à l'autre une Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnisation d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de représentation. Toute annulation du fait de l'une de parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette demière, sur présentation de justificatifs correspondants.

Article 14- COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'inteprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...)

Fait à Bordeaux le 17/09/2024 en deux exemplaires

LE PRODUCTEUR

'ORGANISATEUR

Julie LACOUE-LABARTH lawse. laterth

Rémy ORHON

Adresse du sège social : 15 rue Dupleix - 33300 Bordeaux Adresse de correspondance : 26 piece de la Ferne de Richemont - 33000 Bordeaux +33 (07) 75 s 9 9 piece.

Avac le soutten de la Région Nouvelle-Aquitaine du Département de la Cironde et de la Ville de Bordeaux www.grouge-anamorphose.com



iche technique : Mythologie, Le destin de Persée // Groupe Anamorphose

Ecriture, mise en scène : Laurent Rogero

Avec : Elise Servières, et en alternance Hadrien Rouchard ou Laurent Rogero

Administration: Julie Lacoue-Labarthe 07 85 90 99 57 /julie@groupe-anamorphose.com

Diffusion et contact technique : Laurie Arrecgros 07 85 90 99 57 / laurie@groupe-anamorphose.com

PLATEAU:

Espace idéal 6m x 4m x 2,5m hauteur

Possibilité de jouer sur des praticables 5m x 4m minimum, avec un escalier Espace minimum: 4m x 3m; hauteur 2,5m

Configuration idéale pour une bonne visibilité : besoin d'un rapport scène/salle en plongée : soit scène à 80cm de haut min, soit gradins

spectateurs

2 personnes sur scène

Espace occulté souhaitable mais non obligatoire

Jouable en plein jour, en extérieur Si la salle est équipée : scène équipée en boîte noire

LUMIERE:

La compagnie est autonome : une prise 220 V Si la salle est équipée : 2 découpes 1000W, en douche au centre, un peu en avant-scène du plateau

PERSONNEL ET PLANNING :

· Temps d'installation minimum : 2h

Temps de démontage minimum : 30mn

DURÉE DU SPECTACLE : 55 mn +10/15 mn de bord de scène

TEMPS MINIMUM ENTRE DEUX REPRESENTATIONS: 1h

JAUGE : Tout Public : 200 personnes maximum à partir du cycle 3 (en scolaire à partir du CM1)

CATERING: Fruits secs, eau, jus de fruits Merci de rappeler aux spectateurs :

cpu'il est interdit de prendre des photos au flash pendant la représentation qu'ils veuillent bien éteindre leur portable ou toute autre source de bruit, musique ou lumière...

Adresse du siège social : 15 rue Dupleix - 33300 Bordeaux Adresse de correspondance : 26 place de la Ferme de Richemont - 33000 Bordeaux - 30077 85 90 99 57

Avec le soution de la Région Nouvelle-Aquitaine du Débartement de la Gronde et de la Ville de Bordeaux www.groupe-anamorphose.com